

PROCES VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 03 juin 2025

Date de convocation : 28 mai 2025

Date d'affichage : 28 mai 2025

Nombre de conseillers

Elus : 14

Présents : 10

Votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi trois juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacky MARCHAND, Maire.

Étaient présents : M. Marchand, M. Jouanny, Mme Blanchet, Mme Brebion, Mme Fratter, M. Dutertre, M. Toreau, Mme Duluard, M. Suire, Mme Roux

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Lefranc donne pouvoir à M. Marchand
M. Lehoux donne pouvoir à M. Jouanny

Absents : M. Laloue
Mme Pasquet

Secrétaire de séance : Mme Brebion

PV du conseil municipal du 01 avril 2025 : Pas de remarques

21h : Présentation de l'aménagement des maisons rouges par Mme Giraudineau, service aménagement, Le Mans Métropole

ORDRE DU JOUR :

- Terrain de Foot : subvention Fond de concours Le Mans Métropole
- Vestiaires Foot : subvention Fond de concours le Mans Métropole
- Département : Transformateur électrique - Servitude de passage
- Convention médecine préventive Le Mans Métropole
- Emprunt
- Cimetière : mise à jour honoraires mission maîtrise d'œuvre
- Commerce : Travaux et équipement

TERRAIN DE FOOT
Fond de concours attractivité Le Mans Métropole

Dans le cadre du Fond de concours attractivité de le Mans Métropole le projet de **création d'un terrain de Foot** est susceptible d'être éligible.

Origine financement	Montant € HT
DETR	177 500.00
REGION : Relance investissement	75 000.00
LMM – FOND DE CONCOURS 20 %	257 381.80
FAFA	25 000.00
EUROPE - FEDER	298 605.00
Maître d'ouvrage	453 422.20
TOTAL	1 286 909.00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 12

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter le concours de Le Mans Métropole

- Autorise Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Fond de concours attractivité
- Atteste de l'inscription du projet au Budget de l'année en cours
- Atteste de l'Inscription des dépenses en section d'investissement
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

Reçu en Préfecture le : 10 juin 2025	DE1_0625_TERRAI
--------------------------------------	-----------------

VESTIAIRES FOOT
Fond de concours attractivité Le Mans Métropole

Dans le cadre du Fond de concours attractivité de le Mans Métropole le projet de **création d'un terrain de Foot** est susceptible d'être éligible.

Origine financement	Montant € HT
DETR	219 541
DSIL	64 499
REGION : Pacte de ruralité	50 000
DEPARTEMENT – relance territoriale	24 984
LMM – FOND DE CONCOURS 20 %	217 081
FAFA	9 100
EUROPE (FEDER)	251 252
Maître d'ouvrage	153 543
TOTAL	990 000

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre :0 Pour : 12

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter le concours de le Mans Métropole

- Autorise Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Fonds de concours attractivité
- Atteste de l'inscription du projet au Budget de l'année en cours
- Atteste de l'Inscription des dépenses en section d'investissement
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

Reçue en Préfecture le : 10 juin 2025

DE2_0625_VESTIA

CONVENTION

DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN PRIVÉ DESTINÉ A L'INSTALLATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION ÉLECTRIQUE

La commune a mis à disposition du Département un terrain de 5m x 5 m, cadastré section ZI, parcelle n°80 pour la construction du poste de transformation électrique « Bois Vallée ».

Afin de régulariser cette mise à disposition et la servitude de passage, M. Maire présente la convention proposée par le bureau des affaires foncières du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre :0 Pour : 12

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette convention et autorise M. le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 10 juin 2025

DE3_0625_DEPART

CONVENTION ADHESION

MEDECINE PREVENTIVE LE MANS METROPOLE

Vu l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que les services communs entre un Etablissement Public de Coopération Intercommunale et une commune membre sont gérés par l'EPCI,

Considérant les obligations de la collectivité en matière de sécurité et de protection de la santé physique et mentale des agents territoriaux,

Considérant la possibilité d'adhésion au service commun de médecine préventive de Le Mans Métropole, qui assure les missions définies par le titre III du Décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

Vu l'avis favorable du comité social territorial (présentation d'une fiche d'impact) en date du 05 mai 2025.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- d'adhérer au service commun de médecine préventive de Le Mans Métropole
- d'inscrire au budget les crédits correspondants, le montant étant fixé à 100 € par an et par agent suivi, que l'agent ait bénéficié ou non d'une visite médicale dans l'année en cours. Les éventuelles visites médicales d'embauche d'agents recrutés temporairement sans faire l'objet d'un suivi régulier sont facturées en plus, à raison de 50 € la visite.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 12

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette convention et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 10 juin 2025

DE4_0625_MEDECI

EMPRUNTS

M. le Maire présente au conseil municipal un tableau récapitulatif avec :

- Montant d'investissement des projets du terrain de foot, vestiaire et construction de la MAM
- Dépenses déjà effectués
- Montant des subventions notifiées et en attente de notification.
- Montant des subvention perçues

M. le Maire présente les propositions de financement du Crédit Agricole et du Crédit mutuel. Emprunt à long terme et emprunt relai à court terme en attente du versement des subventions.

Monsieur le Maire propose de retenir les propositions du **Crédit mutuel** :

EMPRUNT A LONG TERME

Montant du prêt : 700 000 €

Durée : 10 ans

Taux : 3.35 %

Remboursement trimestrielle

Echéance constante : 20 667.11 €

Frais de dossier : 700.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 12

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition de prêt à taux fixe, échéance constante et autorise M. le Maire à signer le contrat de prêt et tout document concernant ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 10 juin 2025

DE5_0625_EMPRUN

PRET RELAI A COURT TERME

Montant du prêt relai : 500 000 €

Durée : 24 mois

Taux variable indexé sur livret A : 3 % variable

Remboursement trimestrielle

Echéance septembre : 3 164.38 €

Frais de dossier : 400.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède au vote par scrutin ordinaire :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 12

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition ce prêt relai et autorise M. le Maire à signer le contrat de prêt et tout document concernant ce dossier.

Reçue en Préfecture le : 10 juin 2025

DE6_0625_PRELAI

AMENAGEMENT ALLEES DU CIMETIERE

En 2022, la commune avait retenu le cabinet d'étude Paysage Concept pour 1 mission A de confirmation du programme et de l'enveloppe budgétaire et une mission B de Maître d'œuvre avec honoraires calculés pour une enveloppe budgétaire maximum de 100 000 € HT.

A la suite de leur mission A, l'enveloppe budgétaire estimé des travaux était de 350 000 € HT

M. le Maire présente la nouvelle proposition d'honoraire du cabinet Paysage. Ils ont souhaité s'associer à un architecte.

PAYSAGE CONCEPT :	22 620 € HT	27 144 € TTC
Avenir 24	5 700 € HT	6 840 € TTC

TOTAL	28 320 € HT	33 984 € TTC
--------------	--------------------	---------------------

Après échange, il est demandé à M. le Maire de négocier ces honoraires auprès du cabinet Paysage Concept.

Décision reportée à la réunion du conseil municipal du 08 juillet 2025.

COMMERCES

Présentation des devis concernant les travaux :

ENTREPRISES	TRAVAUX	HT	TTC
AB MACONNERIE	Assainissement / maçonnerie	2 763.91	3 040.30
SP HOME DESIGN	Cloisons modulaire et plaque de plâtre	24 043.57	28 352.28
PANNIER	Electricité	16 579.64	19 895.57
CARRELAGE CHARLY	Carrelage	1 990.00	2 388.00
TOTAL		45 377.12	53 676.15

Présentation des devis concernant l'équipement :

SOCIETE	HT	TTC
FROIS EXPRESS	87 000	104 400.00
BENARD	95 647	114 776.40
QUIETALIS	85 212	102 254.40
BOUGARD	83 630	100 356.00

Dans la proposition de la société BOUGARD, il manque le batteur d'une valeur de 2700 € HT

Suite à ces propositions, l'équipement et la quantité sont à revoir avec les futurs acquéreurs.

A prévoir également le mobilier

Le notaire a été contacté pour la préparation d'un projet de bail

AFFAIRES DIVERSES

- 1) **MAM** : Les assistantes maternelles commenceront leur activité au 1^{er} janvier 2026. A ce jour prévision de 9 enfants.
Elles souhaitent récupérer les clés vers le 17 octobre avant la visite de la PMI prévue en novembre 2025.
Notaire à contacter pour le projet de bail à partir du 1^{er} novembre 2025

Après échanges il leur sera proposé :

- 125 € de loyer par assistante maternelle
- 8 mois de gratuité de loyer à partir de novembre 2025

- 2) **ECRAN interactif** pour salle du conseil municipal :

Location : 104 € HT /mois + 25 € HT / mois

Achat : 4 980 € HT + 25 € /mois

Il sera demandé des devis auprès d'autres sociétés

- 3) **PC PORTABLES** : renouvellement de matériel informatique par des PC portable
Devis de COGEP Informatique : 7 307.80 € HT 8 769.36 € TTC

- 4) **Pompe à chaleur – Mairie** :

SOCIETE	HT	TTC
FLUIDES ELEC	30 071.18	36 085.42
GEODIS	18 288.83	21 946.60
LES TONTONS RENOVENT	23 530.80	28 236.96

Le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise LES TONTONS RENOVENT

- 5) **Fête de la musique** : point sur l'organisation de la fête de la musique

La séance est levée à 00h 15

Le Maire, Jacky MARCHAND

La secrétaire : Mme BREBION

Les membres du Conseil Municipal

M. JOUANNY	Mme BLANCHET	M. LEFRANC Absent excusé, pouvoir donné à M. Marchand	Mme BREBION Secrétaire de séance
M. TOREAU	Mme PASQUET Absente	M. DUTERTRE	Mme DULUARD
M. SUIRE	Mme ROUX	M. LEHOUX Absent excusé, pouvoir donné à M. Jouanny	Mme FRATTER
M. LALOUE Absent			

